

Subject: Research Study on Detention Policies in Djibouti

25 March 2024

Dear Minister of Interior; Immigration Department,

I am writing to you on behalf of the Global Detention Project, a research organisation based in Geneva, Switzerland that studies the laws and policies concerning the detention of migrants, asylum seekers, and refugees worldwide. We are currently conducting a study of policies in the countries of East Africa, including Djibouti, because of the challenges facing the entire region in managing migration, ensuring security, and upholding the rights of all people.

It is our understanding that Djibouti has laws regulating migration-related detention. To our knowledge, non-citizens are largely detained in two locations: the coastguard base in the port city of Obock and the Nagad detention center near Djibouti City. However, we have also received reports of concerning conditions in the detention centre, including allegations of detainees facing poor conditions and irregular medical services.

In light of this, we would be grateful if you could provide us with detailed information on the following points:

1. A list of detention facilities where migrants, asylum seekers, and non-citizens are currently being detained because of their non-citizen or immigration status.
2. The number of people placed in any form of immigration-related detention in 2023 as well as for any other years for which data is available, in addition to data about the numbers of women and children placed in this form of detention.
3. Information about the numbers of people deported from the country during 2023 as well as for any other year for which data is available.
4. Information about the legal framework governing immigration-related detention, including relevant procedures and safeguards in place to protect their rights.
5. Information about conditions and operations in these detention facilities, including access to healthcare and visits by family members, legal representatives, or detention monitoring bodies.
6. Any measures your office is taking to implement relevant recommendations made during Djibouti's appraisal at the Universal Periodic Review in 2018, including:
129.88 Scale up its efforts at combating trafficking in persons and smuggling of migrants, and ensure the protection of the rights of migrants (Nigeria);
129.193 Ensure access to social services and protection for unaccompanied migrant children, particularly by integrating them into existing regimes (Portugal);
129.200 Continue to work with international partners to improve access to basic services in refugee camps (Australia);
129.201 Improve the protection of refugee women and girls by increasing the number of law enforcement officers in refugee camps (Canada);
129.21 Ratify the 1954 and 1961 conventions on statelessness (Portugal);

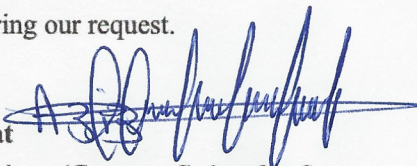
We would greatly appreciate your cooperation in providing us with the requested information, which will be valuable to our research efforts. Please let us know if there are any protocols to follow or specific channels through which we should direct our inquiry.

Thank you for considering our request.

Sincerely,

Abdul Aziz Muhamat

Global Detention Project (Geneva, Switzerland)



Objet: Étude sur les politiques de détention à Djibouti

25 mars 2024

Monsieur le ministre de l'intérieur; Département de l'Immigration,

Je vous écris au nom du Global Detention Project, une organisation de recherche basé à Genève, en Suisse, qui étudie les lois et les politiques concernant la détention des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés dans le monde. Nous menons actuellement une étude sur les politiques dans les pays d'Afrique de l'Est, y compris Djibouti, en raison des défis auxquels toute la région est confrontée en matière de gestion des migrations, de garantie de la sécurité et de respect des droits de toutes les personnes.

Nous croyons comprendre que Djibouti dispose de lois réglementant la détention liée à la migration. À notre connaissance, les non-citoyens sont en grande partie détenus dans deux lieux : la base des garde-côtes de la ville portuaire d'Obock et le centre de détention de Nagad, près de la ville de Djibouti. Cependant, nous avons également reçu des informations faisant état de conditions préoccupantes dans le centre de détention, notamment des allégations selon lesquelles les détenus seraient confrontés à de mauvaises conditions et à des services médicaux irréguliers. Dans ce contexte, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous fournir des informations détaillées sur les points suivants :

1. Une liste des centres de détention où les migrants, les demandeurs d'asile et les non-citoyens sont actuellement détenus en raison de leur statut de non-citoyen ou d'immigrant.
2. Le nombre de personnes placées dans toute forme de détention liée à l'immigration en 2023 ainsi que pour toutes les autres années pour lesquelles des données sont disponibles, en plus des données sur le nombre de femmes et d'enfants placés dans cette forme de détention.
3. Informations sur le nombre de personnes expulsées du pays en 2023 ainsi que pour toute autre année pour laquelle des données sont disponibles.
4. Des informations sur le cadre juridique régissant la détention liée à l'immigration, y compris les procédures pertinentes et les garanties mises en place pour protéger leurs droits.
5. Des informations sur les conditions et le fonctionnement de ces lieux de détention, y compris l'accès aux soins de santé et les visites de membres de la famille, de représentants légaux ou d'organes de contrôle de la détention.
6. Toutes les mesures prises par votre bureau pour mettre en œuvre les recommandations pertinentes que nous avons formulées lors de l'évaluation de Djibouti I dans le cadre de l'examen périodique universel en 2018, notamment:

129.88 Intensifier ses efforts pour lutter contre la traite des personnes et le trafic de migrants, et assurer la protection des droits des migrants (Nigéria);

129.193 Garantir l'accès des enfants migrants non accompagnés aux services sociaux et à la protection, notamment en les intégrant dans les régimes existants (Portugal);

129.200 Continuer à travailler avec les partenaires internationaux pour améliorer l'accès aux services de base dans les camps de réfugiés (Australie);

129.201 Améliorer la protection des femmes et des filles réfugiées en augmentant le nombre d'agents chargés de l'application de la loi dans les camps de réfugiés (Canada);

129.21 Ratifier les conventions de 1954 et 1961 sur l'apatridie (Portugal);

Nous apprécierions grandement votre coopération pour nous fournir les informations demandées, qui seront précieuses pour nos efforts de recherche. Veuillez nous faire savoir s'il existe des protocoles à suivre ou des canaux spécifiques par lesquels nous devrions diriger notre demande.

Merci d'avoir pris en compte notre demande.

Abdul Aziz Muhamat
Global Detention Project (Genève, Suisse)

